

ACTE DE CESSIION DE PARTS SOCIALES

Entre les soussignés :

Madame Dannie Chaumier

Née le 29 septembre 1956

De nationalité française

Demeurant 4 impasse du Houx 02320 PINOUX

Ci-après « le Cédant de première part »

Madame Charlène Chaumier

Née le 22 octobre 1984

De nationalité française

Demeurant 33 rue de l'étang neuf 91470 ANGERVILLIERS

Ci-après « le Cédant de seconde part »

Et

Monsieur Ludovic Chaumier

Né 6 juin 1970

De nationalité française

Demeurant 13 rue du Château 37390 LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE

Ci-après « le Cessionnaire de première part ».

Monsieur Renaud Chaumier

Né 6 novembre 1964

De nationalité française

Demeurant 1 rue du Val 35520 LA CHAPELLE-DES-FOUGERETZ

Ci-après « le Cessionnaire de seconde part ».

Madame Pascale Chaumier

Née 27 février 1973

De nationalité française

Demeurant GROUPE SCOLAIRE COMPAYRE 77100 MEAUX

Ci-après « le Cessionnaire de troisième part ».

La Société SELL INVEST,

Dont le siège social est situé 13 rue de Château La Vallière 37390 LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE,

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Tours sous le numéro 978 893 980,

Pris en la personne de son représentant légal, Monsieur CHAUMIER Ludovic.

Ci-après « le Cessionnaire de quatrième part ».

D'autre part, pris ensemble « les Parties ».

IL EST RAPPELE AU PREALABLE :

Aux termes de statuts en date du 20 mars 2015 à Auneau, il existe une société civile immobilière dénommée 4 C, au capital de 1 400 €, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 810653295, dont le siège social est situé 13 rue de Chateau Lavallière 37390 LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE, et ayant pour activité :

L'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location, la vente de tous biens et droits immobiliers.

Les Cédants sont propriétaires de 35 parts sur les 140 parts composant le capital social de ladite société.

Madame Dannie Chaumier est propriétaire de l'usufruit de 35 parts numérotées de 106 à 140 sur les 140 parts composant le capital social de ladite société.

Madame Charlene Chaumier est propriétaire de la nue-propriété de 35 parts numérotées de 106 à 140 sur les 140 parts composant le capital social de ladite société.

Son dernier exercice social a été clos le 31 décembre 2023.

Elle a pour gérant Monsieur Ludovic CHAUMIER.

CECI AYANT ETE EXPOSE, IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - CESSIION DE PARTS

Par les présentes, les Cédants cèdent et transportent, sous les garanties ordinaires, au Cessionnaire de première part Monsieur Ludovic CHAUMIER 11 parts leur appartenant dans la société 4 C.

Les Cédants cèdent et transportent, sous les garanties ordinaires, au Cessionnaire de seconde part Monsieur Renaud CHAUMIER 11 parts leur appartenant dans la société 4 C.

Les Cédants cèdent et transportent, sous les garanties ordinaires, au Cessionnaire de troisième part Madame Pascale CHAUMIER 11 parts leur appartenant dans la société 4 C.

Les Cédants cèdent et transportent, sous les garanties ordinaires, au Cessionnaire de quatrième part, la Société SELL INVEST 2 parts leur appartenant dans la société 4 C.

ARTICLE 2 - PROPRIETE - JOUISSANCE

Les Cessionnaires seront propriétaires des parts cédées et en auront la jouissance à compter de ce jour.

Les Cessionnaires seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

ARTICLE 3 - PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 42,68 € par part, soit au total 1 493,80 € pour les 35 parts cédées.

Monsieur Ludovic Chaumier, Monsieur Renaud Chaumier et Madame Pascale Chaumier s'acquittent respectivement de la somme de 469,48 euros.

La société Sell Invest s'acquitte de la somme de 85,36 euros.

Conformément à l'article 669 du CGI, la valeur de la nue-propriété s'établit à 50 % de la pleine propriété des parts cédées, le prix de cession est réparti à hauteur de 746,90 euros attribués à chacun des Cédants.

Le prix a été payé au jour de la cession par virements bancaires, ce que reconnaissent les Cédants qui en donnent bonne et valable quittance.

ARTICLE 4 - DECLARATIONS DES CEDANTS ET DES CESSIONNAIRES

1. Les soussignés déclarent, chacun en ce qui le concerne :
 - qu'ils ont la pleine capacité civile pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites et, plus spécialement, qu'ils ne font pas présentement l'objet d'une procédure collective, ni ne sont susceptibles de l'être en raison de leurs professions et fonctions, ni ne sont en état de cessation des paiements ou déconfiture ;
 - et qu'ils sont résidents français au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger.
2. Les Cédants déclarent, chacun en ce qui le concerne :
 - qu'il n'existe de son chef aucune restriction d'ordre légal ou contractuel à la libre disposition de celles-ci, notamment par suite de promesses ou offres consenties à des tiers ou de saisies ;
 - que les parts cédées sont libres de tout gage ou nantissement conventionnel ou judiciaire ou de toute promesse de gage ou de nantissement ;
 - et que la société dont les parts ont présentement été cédées n'est pas en cessation de paiement, ni n'a fait l'objet d'une procédure de règlement amiable des entreprises en difficulté ou de redressement et liquidation judiciaires.

ARTICLE 5 - ORIGINE DE PROPRIETE

Les parts présentement cédées ont été souscrites par Monsieur Stéphane Michel Maurice CHAUMIER lors de la constitution du capital initial de la société et transmises par succession à Madame Charlène CHAUMIER et Madame Dannie CHAUMIER.

ARTICLE 6 – COMPTES COURANTS D'ASSOCIES

Les associés reconnaissent l'existence d'un compte courant d'associé créateur au nom de Madame Dannie CHAUMIER.

La Société SELL INVEST s'engage à rembourser à la cédante de première part la somme de 17 485 euros dans un délai d'un mois suivant la signature des présentes.

ARTICLE 7 - AGREMENT DU CESSIONNAIRE

Conformément aux dispositions de l'article 2 des statuts et de l'article 1861 du code civil, le Cessionnaire a été dûment agréé en qualité d'associé par décision collective en date du 10 juillet 2024.

ARTICLE 8 - ENREGISTREMENT

Pour la perception des droits d'enregistrement, les Cédants attestent que les parts, objet de la présente cession, ont été créées en vue de rémunérer les apports effectués à la société.

Ils déclarent, en outre, que la présente cession n'entre pas dans le champ d'application de l'article 1655 ter du code général des impôts et qu'elle n'entraîne pas de dissolution de la société.

ARTICLE 9 - AFFIRMATION DE SINCERITE

Les parties affirment que le présent acte exprime l'intégralité du prix convenu. Elles reconnaissent avoir été informées par le rédacteur des présentes des peines édictées par l'article 1837 du code général des impôts, encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

ARTICLE 10 - FRAIS

Les frais, droits et honoraires des présentes, et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par les Cessionnaires, qui s'y obligent.

ARTICLE 11 - DELEGATION DE POUVOIR

Selon les pouvoirs joints en annexe, les Associés cédants et cessionnaires ont donné pouvoir à Monsieur Ludovic CHAUMIER, gérant de la Société, afin de signer en leur nom et pour leur compte le présent acte de cession.

ARTICLE 12 - FORMALITES DE PUBLICITE

La présente cession sera rendue opposable à la société par transfert sur les registres de la société, tenus au siège social, ainsi que le prévoit les statuts, conformément aux dispositions de l'article 1865, alinéa 1^{er} du code civil.

La gérance de la société se voit confier tous les pouvoirs en vue de remplir les formalités de publicité afin de rendre la cession opposable à la société et aux tiers.

Fait à LA MEMRBOLLE SUR CHOISILLE,
Le 10 juillet 2024,
En 4 exemplaires.

Bon pour acceptation de la cession de parts susmentionnées,

Monsieur Ludovic CHAUMIER

Bon pour acceptation

Ludovic CHAUMIER

Signé le 23/07/2024

✓ Signé et certifié par yousign

Bon pour acceptation de l'acquisition de parts susmentionnées,

Monsieur Ludovic CHAUMIER

Bon pour acceptation

Ludovic CHAUMIER

Signé le 23/07/2024

✓ Signé et certifié par yousign

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT
INDRE-ET-LOIRE
Le 16/09/2024 Dossier 2024 00040982, référence 3704P01 2024 A 02048
Exregistrement : 75 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Soixante-quinze Euros
Montant reçu : Soixante-quinze Euros